

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

VIE : un dispositif RH intéressant pour les PME ?

Si les petites et moyennes entreprises peinent encore à exporter, le Volontariat International en Entreprises (VIE) permet de lever les freins au développement à l'étranger. Un dispositif avantageux qui séduit de plus en plus de PME.

Instauré en mars 2000, le Volontariat International en Entreprise permet à des jeunes âgés de 18 à 28 ans d'effectuer une mission à l'étranger auprès d'une entreprise française d'une durée de 6 à 24 mois, renouvelable une fois sur cette période. L'objectif ? « *Permettre aux entreprises d'aller à la conquête de nouveaux marchés en favorisant l'emploi d'un jeune. C'est gagnant-gagnant* », note Arnaud Ruff, expert-comptable en charge du pôle international du cabinet Ruff et Associés, membre du groupement France Défi.

Selon Business France, l'agence nationale chargée du développement des exportations et des investissements internationaux en France, les PME sont aujourd'hui les plus nombreuses à avoir recours au VIE: 66% en 2018 contre 44% en 2001.

VIE: une gestion déléguée et simplifiée

Alors qu'elles constituent l'essentiel du tissu économique, les petites et moyennes entreprises ne réalisent que 17% des exportations françaises selon l'Insee. L'un des premiers freins tient à la gestion des ressources humaines.

« *Quand on doit détacher un salarié à l'étranger, il y a une lourdeur administrative. Le VIE permet de simplifier ces démarches* » Arnaud Ruff

La gestion administrative, logistique et sociale du volontaire est ainsi déléguée à Business France. Le volontaire passe le contrat directement avec l'organisme et les « *indemnités versées sont exonérées de charges sociales* », ajoute l'expert-comptable. Un avantage fiscal qui peut se doubler d'aides nationales et de subventions régionales.

Un vivier de compétences à disposition

Avec 40 000 profils recensés sur la plateforme numérique de [Business France](#), l'entreprise va pouvoir adapter la demande à ses besoins. Ingénieurs, commerciaux, financiers, techniciens... 92% ont un niveau bac+5. « *Ce sont des jeunes motivés par l'international, qui aiment le challenge, avec une culture des langues déjà importante* », souligne Loïc Bonnardel, délégué général à l'IMED, association d'entrepreneurs qui œuvre au développement des PME à l'international.

À LIRE AUSSI

International : et si vous y alliez ?

L'indemnité étant fixe (723,99 euros auxquels s'ajoutent un forfait variable selon les pays), le volontaire perçoit la même rémunération quelle que soit son expérience. « *Les PME vont attirer des profils qui leur échappent habituellement au profit des grands groupes. Des jeunes avec de l'expérience et qui sont opérationnels rapidement* », appuie Loïc Bonnardel.

Temps partagé et portage

Une fois sur place, l'entreprise peut avoir recours à des solutions de portage auprès de grands groupes ou d'encadrement auprès des [Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'International](#). Pour réduire les coûts, les PME peuvent également partager le temps d'un même volontaire. C'est l'un des axes de travail à l'IMED : « *On met autour de la table deux ou trois entreprises qui ont besoin d'aller sur un marché mais qui n'ont pas assez de chiffre d'affaires pour justifier un volontaire à temps plein* », note Loïc Bonnardel.

VIE: former et tester un futur collaborateur

Dans son contrat, le volontaire a la possibilité de passer jusqu'à 165 jours en France. L'entreprise va pouvoir le former en amont à sa mission, lui inculquer les valeurs de l'entreprise. Mais aussi avoir un retour d'expérience. A l'issue de la mission, la moitié des volontaires sont employés par l'entreprise où ils ont effectué leur VIE. Selon Arnaud Ruff, il faut toutefois rester vigilant.

« *Le VIE ne va pas s'adapter à toutes les entreprises. Selon le produit, le recours à des commerciaux expérimentés peut être nécessaire pour aller à l'export.* » Une assurance prospection est d'ailleurs proposée pour [limiter les risques](#) en cas d'échec.

Publié le lundi 10 décembre 2018 à 08h19

Par Arnaud Bertrand, Accroche-press' pour France Défi

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr